

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1877.

Crédit supplémentaire de 294,000 francs au Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1877.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

De même que l'année dernière, le Département de la Guerre doit demander à la Législature d'allouer un crédit supplémentaire au Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1877, afin de pouvoir couvrir l'insuffisance des crédits portés à ce Budget pour les fourrages, les moyens de transport et le service sanitaire.

Cette demande est justifiée par les détails donnés dans les notes qui suivent.

Litt. B. — Fourrages.

Les rations de fourrages ont été calculées au Budget de la Gendarmerie, aux taux ci-après, savoir :

- Fr. 1 30 c^s par jour et par cheval, pour les chevaux des officiers ;
- Fr. 1 10 c^s » » » pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui font partie des brigades rurales ;
- Fr. 1 25 c^s par jour et par cheval, pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison où le service des fourrages est assuré par la régie.

Or, pendant les premiers mois de l'année courante, les prix des denrées fourragères ont dépassé notablement ceux qui ont servi de base à la fixation du taux des rations ; ce n'est que depuis que l'on est fixé sur les résultats de la dernière récolte que les prix du foin et de la paille ont baissé, sans qu'ils soient redescendus cependant à leur valeur normale.

Il est constaté que l'insuffisance du crédit alloué au Budget de la Gendar-

merie, pour les fourrages, s'élèvera en moyenne à environ 68 centimes par jour et par cheval.

Si cette différence devait être appliquée aux 1,182 chevaux qui forment l'effectif organique du corps de la gendarmerie, le surcroît de dépense s'élèverait pour l'année entière à fr. 293,372 40^c (431,430 journées $\times$ 68 centimes), mais l'effectif en chevaux n'a pas été constamment au complet dans le cours de l'année et l'on peut évaluer que le déficit causé par la cherté des fourrages ne portera que sur environ 416,000 journées⁽¹⁾.

Les dépenses faites pour le service des fourrages de la gendarmerie jusqu'au 31 octobre 1877 s'élèvent à fr. 582,858 53

Celles restant à faire pour le 4^e trimestre sont évaluées approximativement à 178,161 42

TOTAL pour l'année entière. fr. 760,999 95

Le crédit porté au Budget de la Gendarmerie pour les fourrages est de 486,999 95

Le déficit de l'année 1877 s'élèvera donc à fr. 274,000 »

Litt. G. — *Moyens de transport.*

Le crédit porté au litt. G du Budget de la Gendarmerie ne s'élève qu'à 200 francs et sera largement dépassé cette année, par suite du transport des détachements qui ont dû être envoyés dans les environs de Mons et de Charleroi, pour maintenir l'ordre pendant la grève des ouvriers houilleurs.

Un crédit supplémentaire de 3,000 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses de ce service.

Afin d'éviter le retour des demandes de crédit supplémentaire pour le litt. G du Budget de la Gendarmerie, le Département de la Guerre a proposé au Budget de 1878 une augmentation du crédit ordinaire affecté aux moyens de transport des détachements en marche.

Litt. K. — *Service sanitaire.*

Le Budget du corps de la gendarmerie comprend depuis 1876 un crédit 3, 000 francs, pour les soins sanitaires des hommes et des chevaux qui résident dans des localités où le service de santé n'est pas assuré par les médecins et les vétérinaires de l'armée.

Comme les gendarmes des brigades rurales devaient antérieurement payer de leurs deniers les honoraires des vétérinaires civils appelés à traiter leurs chevaux, ainsi que le prix des médicaments fournis par ces vétérinaires, le

(1) 1^{er} trimestre, chiffre exact 102,849 journées
 2^e " " " " " 102,922 " "
 3^e " " " " " 104,630 " "
 4^e " " " " " 103,599 " "
 } 416,000 journées.

Département de la Guerre n'avait aucune donnée sur le montant probable de cette dépense et il en a évalué le chiffre d'une manière approximative.

Mais d'après les faits qui sont aujourd'hui constatés, la dépense annuelle dépasse de beaucoup les prévisions du Budget.

Les sommes payées pour les trois premiers trimestres de l'année courante s'élèvent déjà à fr. 15,900 »

Celles restant à payer pour le 4^e trimestre peuvent être évaluées à environ 5,100 »

Soit pour l'année entière. fr. 21,000 »

Le crédit alloué au litt. K du Budget est de 5,000 »

Le déficit sera donc de. fr. 18.000 »

Une augmentation du crédit ordinaire affecté à ce service a été également proposée au Budget de 1878.

D'après les détails donnés ci-dessus, les crédits supplémentaires demandés au Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1877 s'élèvent comme suit :

Litt. B. Fourrages fr. 274,000 »

Litt. G. Moyens de transport 5,000 »

Litt. K. Service sanitaire 18,000 »

TOTAL DU DÉFICIT. 297,000 »

Mais par contre, les crédits alloués à ce Budget pour les dépenses prévues aux autres littères présenteront cette année quelques reliquats qui peuvent être portés en déduction du déficit indiqué ci-dessus.

Ces reliquats peuvent être évalués à 5,000 »

Ce qui réduit le crédit supplémentaire à. fr. 294,000 »

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur, de la Justice et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS .

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1877 est augmenté de la somme de *deux cent nonante-quatre mille francs* (294,000 francs), destinée à couvrir l'insuffisance des crédits alloués à ce Budget pour les fourrages.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 5 décembre 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSMEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.
